

Comprendre votre facture

Quels services financent votre facture d'eau ? A qui sont reversés ces recettes ? Comment les tarifs des services d'eau sont-ils déterminés ?

Toutes les lignes composant votre facture sont définies par l'arrêté du 10 juillet 1996, qui détaille les rubriques obligatoires :

distribution de l'eau,
collecte et traitement des eaux usées
et organismes publics.

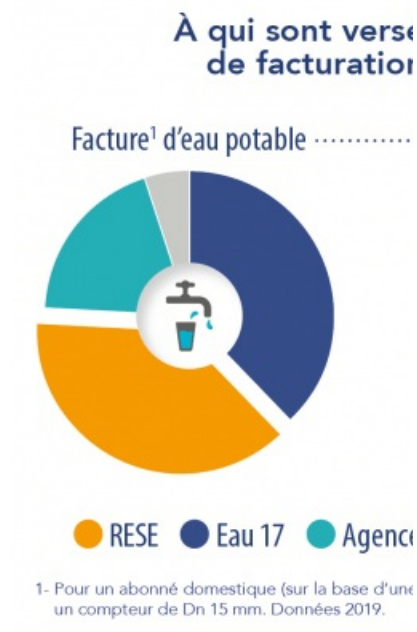
Dans chaque rubrique, on distingue la part d'abonnement et la part de consommation.

Votre facture finance 3 services publics de l'eau :

L'agence de l'eau pour le financement des actions de préservation de la ressources en eau, la lutte contre les pollutions et la modernisation des réseaux de collecte d'eaux usées.

Le syndicat Eau 17 pour la création, la modernisation et le renouvellement des ouvrages et des réseaux.

La RESE pour la production, l'exploitation des ouvrages et des réseaux, le service aux usagers.



© O TEMPORA

Le tarifs Eau 17 et RESE sont votés chaque année en comité syndical par les élus locaux représentant les collectivités adhérentes.